

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : Magali BOULLIER, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, HETSCH Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, Mickaël GOUJON, FESSY Véronique.

Absente ayant donné bon pour pouvoir : LACOUR Danielle à Jean-Marc HETSCH

Absents : SEIGNERET Ludivine, AUPERT Mickaël, GASDON Maxime

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Juin 2023

**FIXATION DU PRIX D'ENTREE POUR LE SPECTACLE ORGANISÉ LE 15
SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département assure la promotion de spectacles via un catalogue 2023-2024 « De villes...en villages ».

Ces spectacles sont payants. Il est donc nécessaire de délibérer sur le prix d'entrée du spectacle retenu par le Conseil Municipal du 25 avril 2023 afin de pouvoir bénéficier d'une subvention du département à hauteur de 60 % du prix de vente pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le Maire propose de fixer le prix d'une entrée à 1,50 € et sollicite une subvention du Département égale à 60 % du prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-fixe le prix d'une entrée à 1,50 € pour le spectacle retenu et devant avoir lieu le 15 septembre 2023 à Pradines.

-sollicite une subvention du département égale à 60 % du prix de vente.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE

FAIT à PRADINES , le 09 juin 2023.

Le Maire,
Charles BRUN